



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 26 Février 2024

Présents : ADAM Bernard, AVIET Thierry, BABIN Valérie, LEDERMAN Michel, MATHYS Rose-Marie, MEUNIER Philippe, MORLAND Laure, RODRIGUES Philippe, TOURATIER Elodie.

Procurations : ARMENJON Frédéric à RODRIGUES Philippe
BORNIBUS Emilie à LEDERMAN Michel

Secrétaire de séance : TOURATIER Elodie

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 18h35.

1) Achat de terrain

Le Maire fait part au Conseil municipal de la proposition de la SAFER de vente à la commune de Bellefond de la parcelle cadastrée AB 223 située en zone AUI, au lieudit « Dessus la Côte ».

Le prix proposé s'élève à 974 € et 180 € TTC de frais SAFER. A cela, il faut bien sûr ajouter les frais notariés.

Compte-tenu de l'intérêt pour la commune de profiter des opportunités afin de disposer de surfaces suffisantes à la réalisation des projets communaux dans cette zone, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

2) Maison de santé : choix des entreprises

Le Maire fait part au Conseil municipal de la liste des entreprises proposées par l'Architecte (liste validée par la commission MAPA (marchés à procédure adoptée par la commission MAPA (marchés à procédure adaptée) suite aux consultations réalisées via la plateforme « Marchés Sécurisés »).

La liste des entreprises retenues est la suivante :

	LOTS	Entreprises	Montants	
1	Démolition-Maçonnerie-VRD	SAS AC BATIMENT	420 224.60 € HT	
2	Charpente-Couverture-Etanchéité-Bardage	SARL CEM	79 681.00 € HT	
3	Menuiserie extérieure bois	Menuiserie PETIT	67 438.02 € HT	
4	Menuiserie intérieure	Menuiserie PETIT	91 516.80 € HT	
5	Plâtrerie	Doloise de peinture	55 666.00 € HT	
6	Carrelage, sols souples	Société CANAUX	48 659.00 € HT	
7	Peinture	Doloise de peinture	23 088.80 € HT	
8	Chauffage-ventilation-Plomberie	Aqua service	137 500.00 € HT	
9	Electricité	Cuiserey Elec	59 700.00 € HT	
10	Faux-plafonds	ISOPLAC	28 000.00 € HT	
11	Ascenseur	OTIS	21 700.00 € HT	
12	Procédé photovoltaïque et végétalisation	BAUX SAS	57 518.68 € HT	
13	Désamiantage	SARL D3	11 218.00 € HT	
	TOTAL		1 101 910.90 € HT	

Ce total est inférieur de 3.93 % par rapport à l'estimation de l'Architecte.

Après discussion, le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette liste et charge le Maire de procéder à toutes les formalités.

3) Desserte en gaz naturel du village : convention trentenaire avec GRDF

Le maire indique que le gaz naturel est arrivé dans la commune de Bellefond en 1997.

A ce titre, une convention a été signée le 19 décembre 1997 entre GRDF et la commune précisant que la commune est Autorité Concédante communale pour le gaz naturel et GRDF le concessionnaire.

GRDF propose de renouveler cette convention pour une durée de 30 ans, celle-ci pouvant être remise en cause à tout moment par un futur Conseil municipal.

Elle comporte en particulier des dispositions en faveur du développement de gaz renouvelable et propose une nouvelle formule plus juste du calcul de la redevance de fonctionnement.

Après discussion, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le nouveau contrat de concession pour la distribution publique de gaz naturel.
- Autorise le Maire à signer le nouveau contrat et à procéder à toutes les formalités.

4) Lotissement « Les prés de Barges »

- Travaux d'extension du réseau électrique

Le Maire fait part au Conseil municipal du devis adressé par le SICECO pour l'alimentation électrique du lotissement « Les prés de Barges ».

Les travaux sont estimés à 43 301.20 € HT ;

(260ml pour une puissance maximale de 162KV_a (18 lots à 9kVA)).

Le montant restant à la charge de la commune est estimé à 10 254.22 € HT.

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité et charge le Maire de valider cette offre.

- **Convention avec GRDF pour travaux de desserte en gaz naturel.**

L'estimation des travaux à réaliser s'élève à 24 224.00 € HT dont 7 410.00 € HT pris en charge par le distributeur.
Reste à la charge de la commune 16 814.00 € HT.

Le Conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité et charge le Maire de transmettre cette offre.

5) Conseiller numérique France Services : convention avec la Communauté de communes

La convention a pour objet de confier à la communauté de communes la gestion du dispositif « Conseiller Numérique France Services » sur le territoire de la commune.

L'objet est de mettre gracieusement à disposition des habitants une aide dans tous leurs usages du numérique.

Cette convention est conclue pour une durée de 24 mois.

Le Conseil municipal valide cette convention à l'unanimité.

6) Convention avec les Services Départementaux en matière de voirie.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité la convention avec les Services départementaux en matière de voirie :

Par exemple : pose de panneaux de signalisation temporaire, fourniture d'enrobé à froid et de gravillons, point à temps, etc...

7) Avenant au contrat de nettoyage

Les 2 salles situées au rez-de-chaussée à côté de la mairie ayant été libérées suite à l'ouverture du nouveau Centre d'accueil de mineurs, il convient désormais de procéder à leur nettoyage hebdomadaire.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'avenant au contrat nettoyage de la Société « Bourgogne Propreté Services » pour un montant de 220.00 € HT mensuel.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

-Distributeur de pain

Le Maire fait part au Conseil municipal du souhait du boulanger de Saint-Julien de supprimer le distributeur de pain à partir du mois de mai prochain. Une solution devra être rapidement trouvée pour la poursuite ou le remplacement de ce service (le boulanger de Messigny propose de venir faire une vente à heure fixe).

-Demande de ballade en quad.

Un demande a été reçue en mairie afin d'autoriser le passage d'un groupe de quads le 30 juin prochain. Celui-ci passerait par la combe de Bellefond et la rue de Barges. Compte-tenu des désagréments que cela occasionnerait pour les habitants du quartier, le Conseil municipal propose au Maire de transmettre un avis négatif.

-Proposition du Groupe AXA.

Le Maire fait part de la proposition du groupe AXA pour l'organisation au sein de la commune d'assurance groupée à tarif préférentiel. Après discussion, le Conseil municipal ne souhaite pas s'engager dans cette démarche.

-Point sur les cambriolages.

Compte-tenu de la multiplication des cambriolages depuis le début de l'année, il est vivement recommandé de redoubler de vigilance et de signaler toute personne ou véhicule suspect.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

Le Maire

Philippe MEUNIER

